



CHARTRE

Engagement de la structure

SPORT ÉTHIQUE 05

CDOS

UN ENGAGEMENT DÉPARTEMENTAL POUR UN SPORT SANS VIOLENCE NI SILENCE.

HAUTES-ALPES

Préambule

Le sport est une école de vie, un lieu de rencontre, de partage et d'épanouissement.

Dans les Hautes-Alpes, il rassemble toutes les générations et toutes les disciplines.

Mais il ne peut s'épanouir que dans un cadre éthique, respectueux et protecteur.

La présente charte s'adresse aux structures du mouvement sportif départemental – clubs et comités – qui souhaitent promouvoir un sport sans violence ni silence, fondé sur le respect, l'intégrité et la solidarité.

Nos engagements communs

1. Respecter chaque personne

- Garantir l'égalité des genres dans une pratique sportive sans discrimination ni exclusion.
- Valoriser la diversité et l'inclusion dans toutes les disciplines.
- Refuser toute forme de violence physique, verbale, psychologique ou symbolique.

2. Protéger l'intégrité et la dignité

- Prévenir et signaler les violences sexistes et sexuelles (VSS).
- Respecter le corps arbitral, les officiels et leurs décisions.
- Lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

3. Préserver la santé et l'équité

- Promouvoir une pratique sportive équilibrée, adaptée à chacun.
- Encourager le fair-play, le courage et l'honnêteté dans toutes les compétitions.
- Refuser le dopage et toute pratique mettant en danger la santé des pratiquants.

4. Encourager un climat bienveillant

- Respecter ses partenaires, ses adversaires et soi-même.
- Favoriser l'esprit d'équipe, la solidarité et la fraternité sportive.
- Soutenir et accompagner les victimes ou témoins de comportements contraires à l'éthique.

5. Être exemplaire et responsable

- Les encadrants transmettent les valeurs éthiques par l'exemple.
- Les pratiquants s'engagent dans une pratique respectueuse.
- Les parents encouragent et accompagnent les jeunes dans un esprit positif.
- Les arbitres exercent leur mission avec impartialité et dignité.

Signature de l'engagement

En signant la Charte du Sport Éthique 05, la structure _____ s'engage à :

- Respecter et promouvoir ces principes auprès de ses membres ;
- Contribuer à la prévention des violences et à la construction d'un sport respectueux ;
- Être actrice d'un sport sans violence ni silence ;
- Désigner un **référént éthique** au sein de sa structure.

Nom, prénom : _____

Date et signature : _____

Fonction : _____